

DELIBERATION DU CONSEIL

Séance du 07/09/2026

2026-034

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 8
Absent : 1
Pouvoir : 2
Nombre de suffrages exprimés : 10
Pour : 10
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre, le conseil municipal de la commune de Bozas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre de conseillers en vigueur, en Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur JUNIQUE Olivier

Etaient présents :

M. JUNIQUE Olivier, M. ARGUDO Didier, Mme SAVEL Laetitia, M. MONCHAL Cyril, Mme BERTRAND Eliane, Mme THOMAS Isabelle, M. PERRET Jacques, Mme GARNIER Laura

Était absent :

Mme BATTANDIER Martine, Mme BUFFIERE Marine, M. DELOCHE Fabien

Pouvoir :

Mme BATTANDIER Martine a donné pouvoir à Mme SAVEL Laëtitia

Mme BUFFIERE Marine a donné pouvoir à Mme GARNIER Laura

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme GARNIER Laura

OBJET : Participation aux frais scolaires des enfants de Bozas scolarisés à l'Ecole Saint Anne, commune d'Arlebosc et participation à la classe découverte.

Date de convocation

01/09/2026

Date d'affichage :

10/09/2026

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en préfecture
11/09/2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.212-8 et suivants relatifs à la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles publiques ;

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la demande de participation aux frais scolaires de l'école Sainte Anne à Arlebosc avec ci-après la liste des enfants domiciliés dans notre commune et qui étaient scolarisés à Ste Anne ARLEBOSC pour **l'année scolaire 2025-2026** :

- BERTRAND Johannes, né le 28.06.2020, en classe de grande section de maternelle, présent toute l'année scolaire dans l'établissement
- BERTAND Léandre, né le 10/03/2023 en classe de toute petite section de maternelle, présent depuis le mois de janvier 2026 dans l'établissement
- CROUZOUOLON Louis, né le 05/09/2021, en classe de moyenne section de maternelle, présent toute l'année scolaire dans l'établissement

Vu la demande de participation aux frais de classe découverte de l'école Saint Anne pour 2 enfants en cycle 1 (deux nuitée 11 euros par enfant soit 44 euros) et un enfant en cycle 2-3 (4 nuitées à 11 euros soit 44 euros).

Considérant que la commune de Bozas ne dispose d'aucune école publique sur son territoire et qu'il est nécessaire d'assurer la scolarisation des enfants domiciliés dans la commune au sein d'un établissement scolaire extérieur ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de participation financière de la

commune de Bozas aux dépenses de fonctionne

Considérant que la convention avec l'école publique de St Félicien prévoit une participation forfaitaire de 807.57 € par élève ;

Considérant qu'un des élèves concernés a intégré l'établissement en cours d'année scolaire pour être scolarisé dans cette école depuis janvier 2026 ;

Considérant qu'il convient aussi de soutenir les classes découvertes proposées aux enfants de Bozas,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1er

De FIXER pour l'année scolaire 2025/2026 pour l'école Sainte Anne la même somme forfaitaire que pour l'école publique de St Félicien. Soit 807.57 euros par enfant.

Article 2

De proratiser les coûts de scolarité de l'enfant BERTRAND Léandre entré dans l'établissement en Janvier 2026 en tenant compte de sa durée effective de scolarisation.

Article 3

De soutenir les enfants en classes de découverte à hauteur de 88,00 euros.

Article 4

D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur le maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Article 4

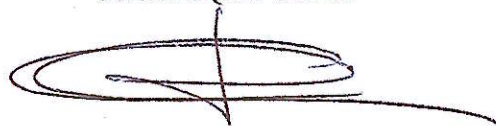
De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BOZAS,
Le Maire,
M. JUNIQUE Olivier



Le Secrétaire
Mme GARNIER Laura

